



Réunion d'information préalable

Ensemble, portés par le vent

Projet éolien à Villers-la-Ville – Les Bons Villers
03 et 04 juin 2021





Réunion d'information préalable

Contenu de la vidéo

1

Introduction - Contexte et objectifs

2

Groupe Aspiravi

3

À propos de l'éolien

4

Présentation de l'avant-projet de Villers-la-Ville – Les Bons Villers

5

Participation citoyenne

6

Présentation du bureau d'études

7

Conclusion - Observations, remarques, alternatives

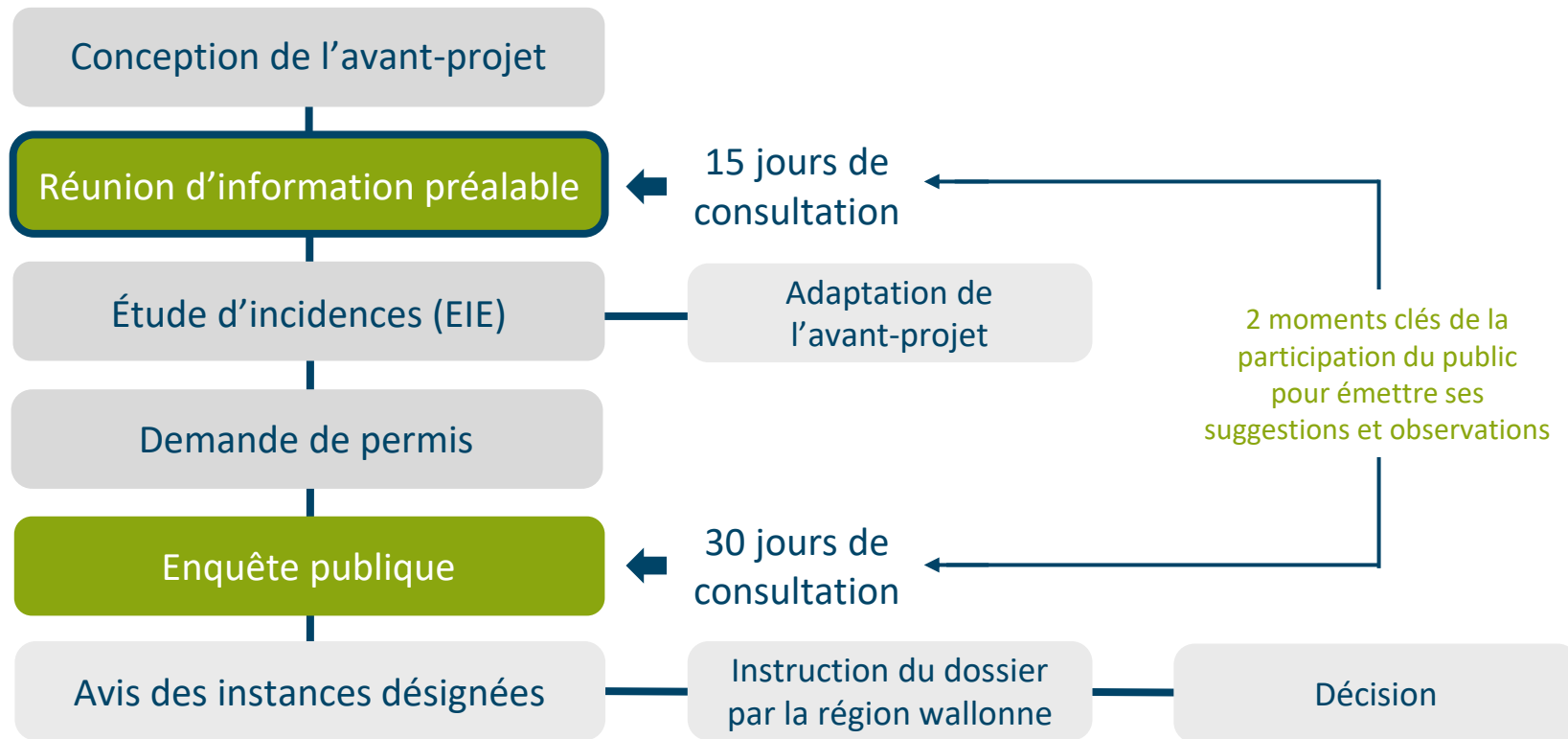


1

Introduction



Contexte de la réunion d'information préalable



Fondament légal de la RIP virtuelle

- Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10/12/2020 prolongeant l'application de l'AGW de pouvoirs spéciaux n°45 du 11/6/2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre I^{er} du Code de l'Environnement.
- Vise à permettre la participation du public tout en limitant la prise de risque pour les citoyens et la propagation de la COVID-19 dans la population.



Objectifs de la réunion d'information préalable

- de permettre au demandeur de présenter son projet;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.





Accès à l'information

- Vidéo de présentation disponible sur l'adresse www.aspiravi.be/villerslaville le 03 et 04 juin 2021
- Permanence téléphonique de **08h00 à 17h00** au **056/70.27.36**, le 03 et 04 juin 2021
- Retranscription de l'exposé et présentation consultables à la commune de Villers-la-Ville, Les Bons Villers, Genappe, Fleurus et Pont-à-Celles sur rendez-vous.
- Retranscription de l'exposé et présentation également consultables sur le site www.aspiravi.be/villerslaville



Comment participer à la consultation?

Chacun est invité à adresser par écrit ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- Collège communal de Villers-la-Ville:
Rue de Marbais, 37
1495 Villers-la-Ville
- avec une copie à:
Valéry Demarbaix
Aspiravi
Vaarnewijkstraat 17
8530 Harelbeke

et ce jusqu'au 21 juin 2021.





2

Groupe
Aspiravi



Activités du groupe



Développement, investissement,
réalisation et exploitation des
installations pour la production de
l'énergie renouvelable



Producteur et fournisseur
d'énergie verte



En Belgique et à l'étranger
Sur terre et en mer



L'énergie éolienne et
déchets de bois
non recyclables

Chiffres clés



Depuis
2002



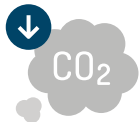
375
éoliennes



1 548 MW de
puissance



1 440 000
ménages



2 020 000 tonnes
d'émissions de
CO₂/an évitées



12 000 citoyens-
coopérants





Belgique

Energie éolienne



En exploitation

188 éoliennes

441 MW

274 000 ménages

441 300 tonnes
d'émissions de CO₂ évitées



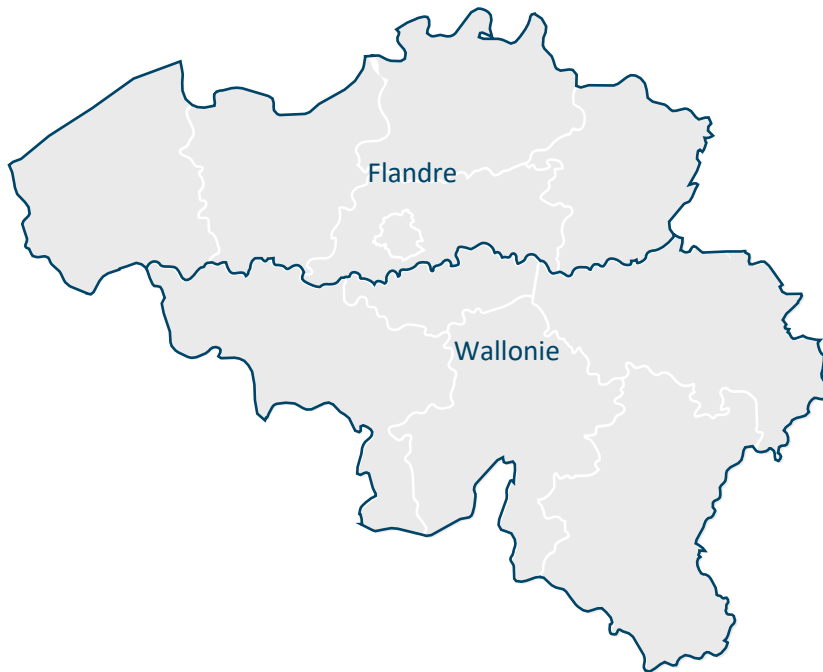
En construction

33 éoliennes



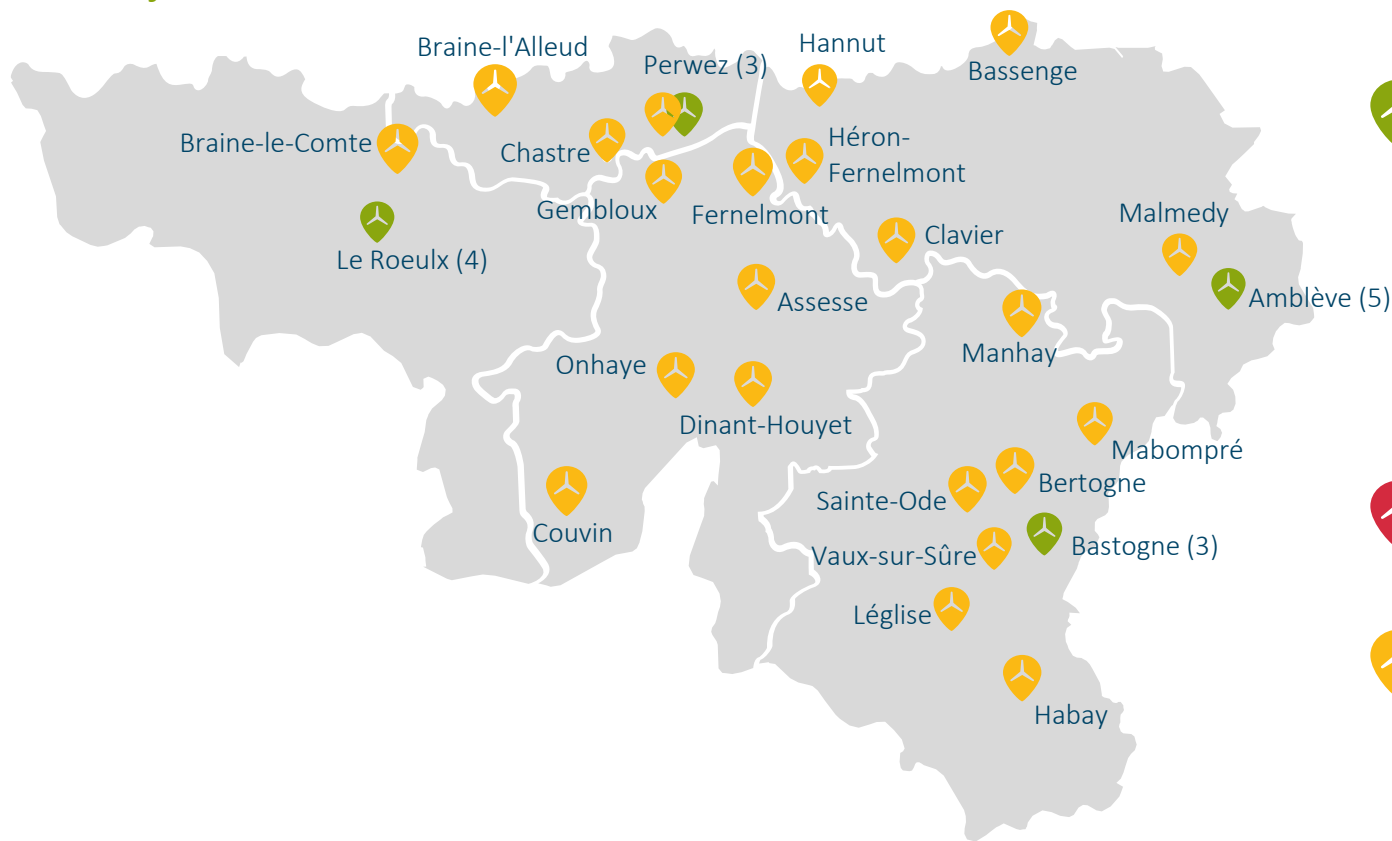
En procédure

219 éoliennes



Belgique | Wallonie

Projets éoliens actuellement en cours



Wallonie



En exploitation

15 éoliennes

31 MW

17 000 ménages

27 200 tonnes
d'émissions de CO₂ évitées



En construction

/



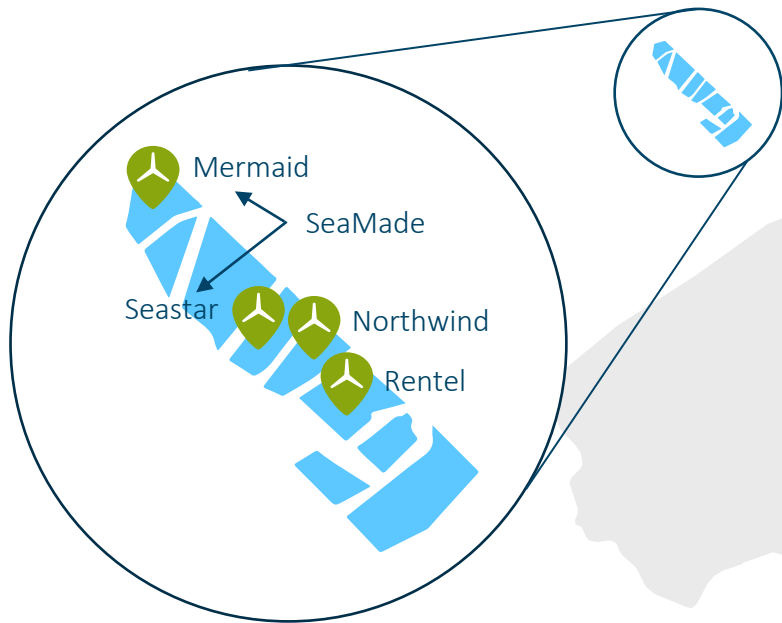
En procédure

102 éoliennes



Projets offshore

Mer du Nord



En exploitation

172 éoliennes (72-42-58)

1 012 MW (216-309-480)

1 015 000 ménages

1 323 800 tonnes d'émissions de CO₂ évitées



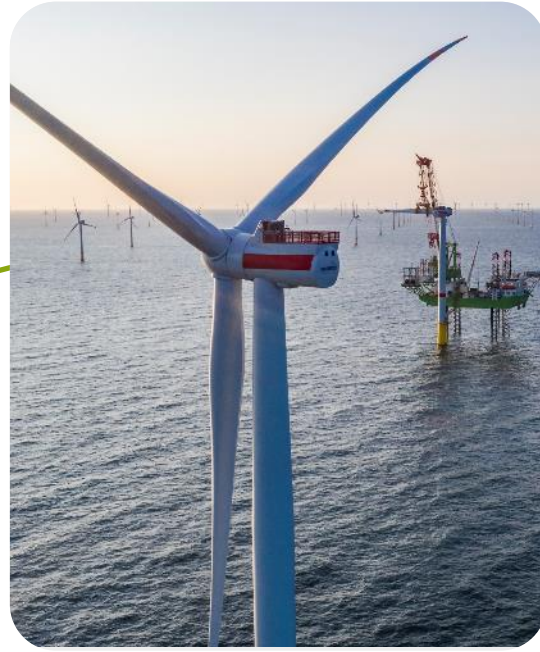
Projets offshore



Northwind



Rentel

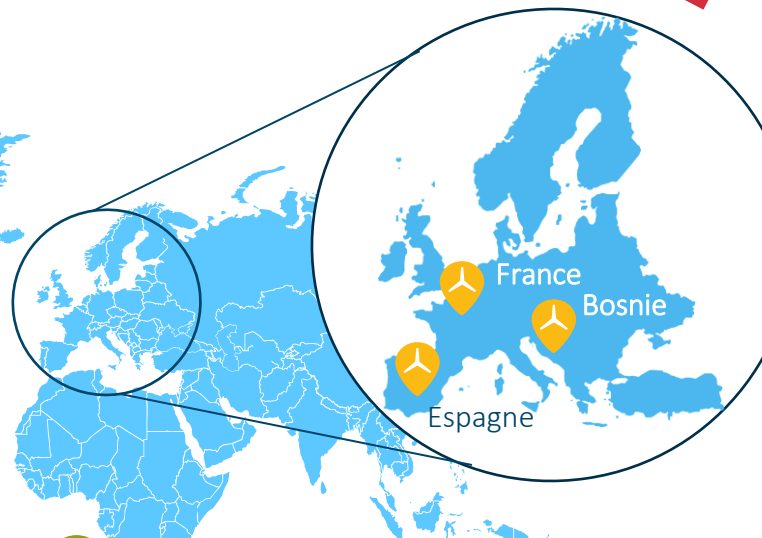


SeaMade



Projets à l'étranger

Parcs en exploitation: Curaçao



En exploitation

15 éoliennes

47 MW

53 000 ménages

84 600 tonnes d'émissions de CO₂ évitées

 Projets internationaux en cours de développement :
France, Espagne, Bosnie et Herzégovine

Belgique

Transformation de déchets de bois non recyclables

A&U Energie | A&S Energie



2 centrales

De l'électricité verte pour
95 000 ménages





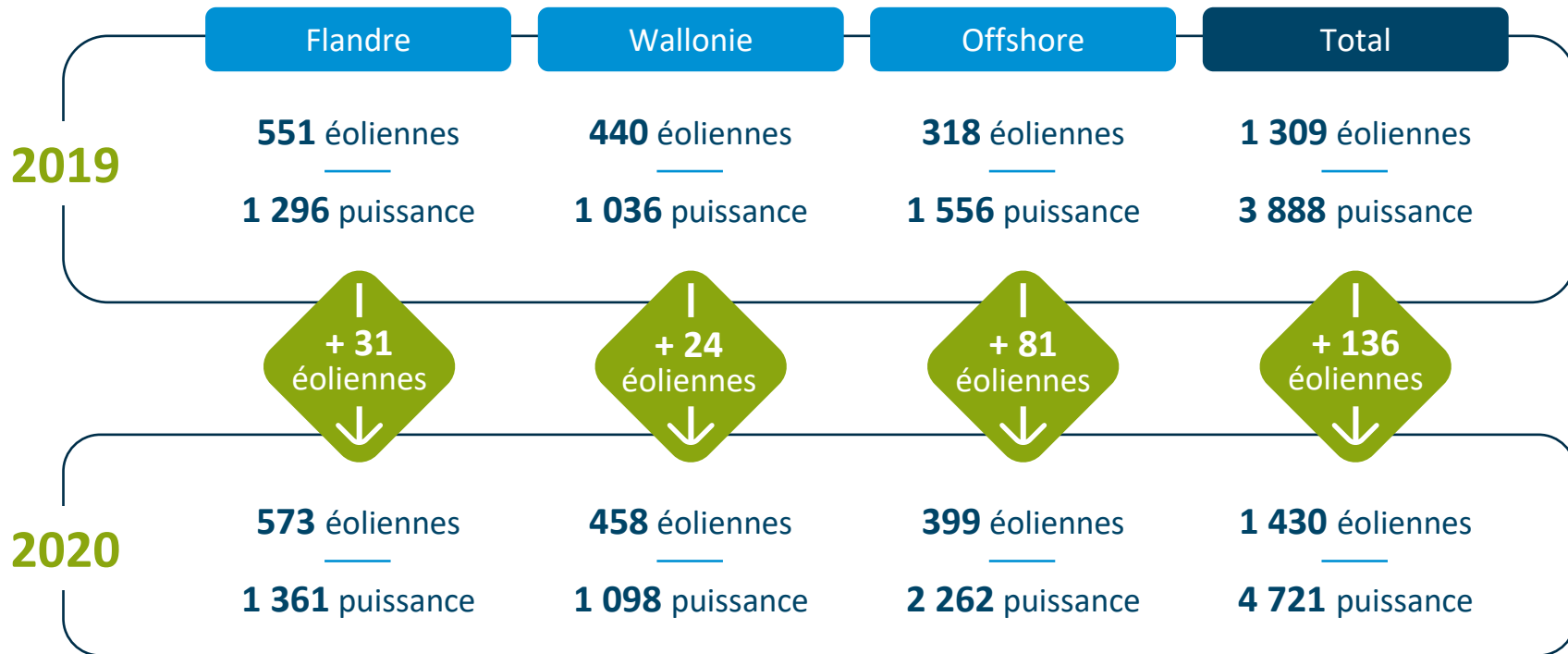
3

À propos
de l'éolien



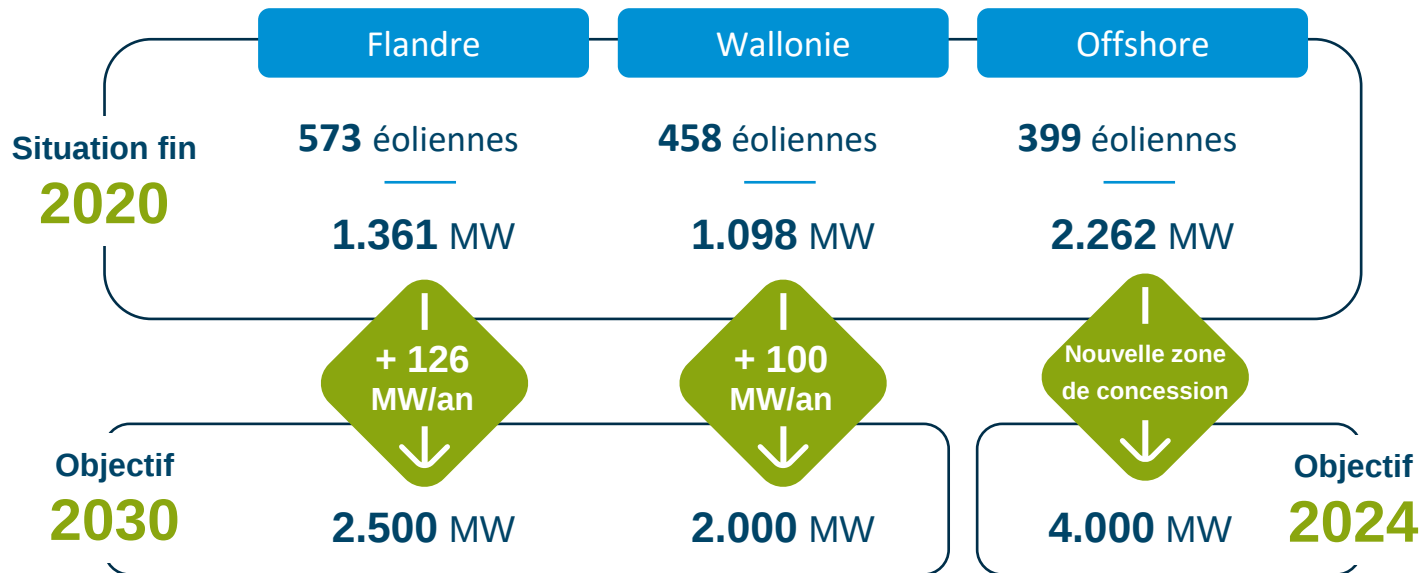
Croissance de l'éolien en Belgique

Flandre | Wallonie | Offshore



Énergie éolien: objectifs belges

Flandre | Wallonie | Offshore





Objectifs climatiques

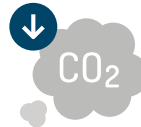
Général



Plus d'énergies
renouvelables



Moins d'énergie
consommée



Moins d'émissions
de CO₂



Atouts de l'énergie éolienne



Source d'énergie
inépuisable



Source d'énergie
pure



Source d'énergie
locale



Moins dépendante des
combustibles fossiles





4

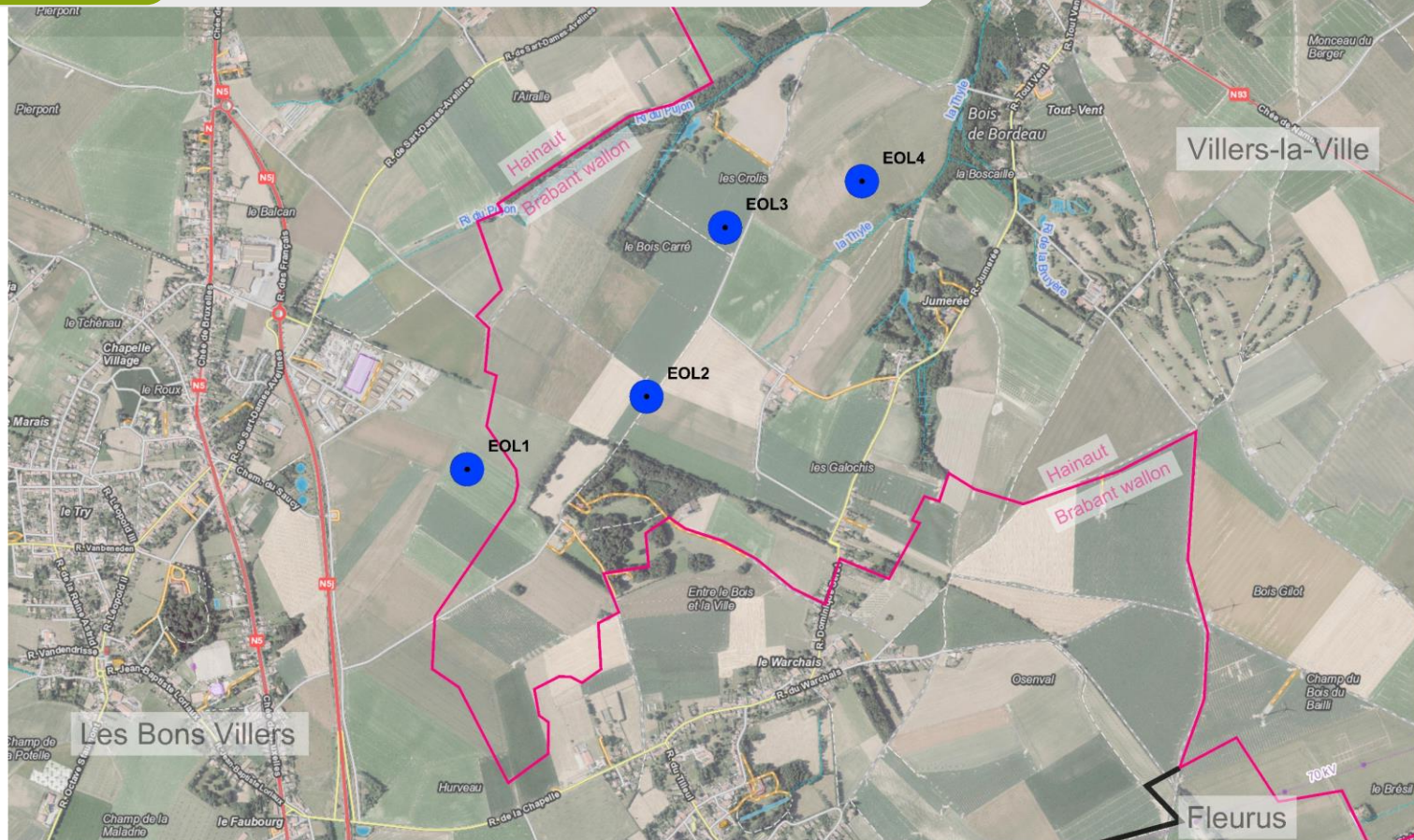
Présentation de
l'avant-projet de
Villers-la-Ville/ Les
Bons Villers

Contexte réglementaire

Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes du 11 juillet 2013 et Code du Développement Territorial (CoDT) en vigueur depuis juin 2017

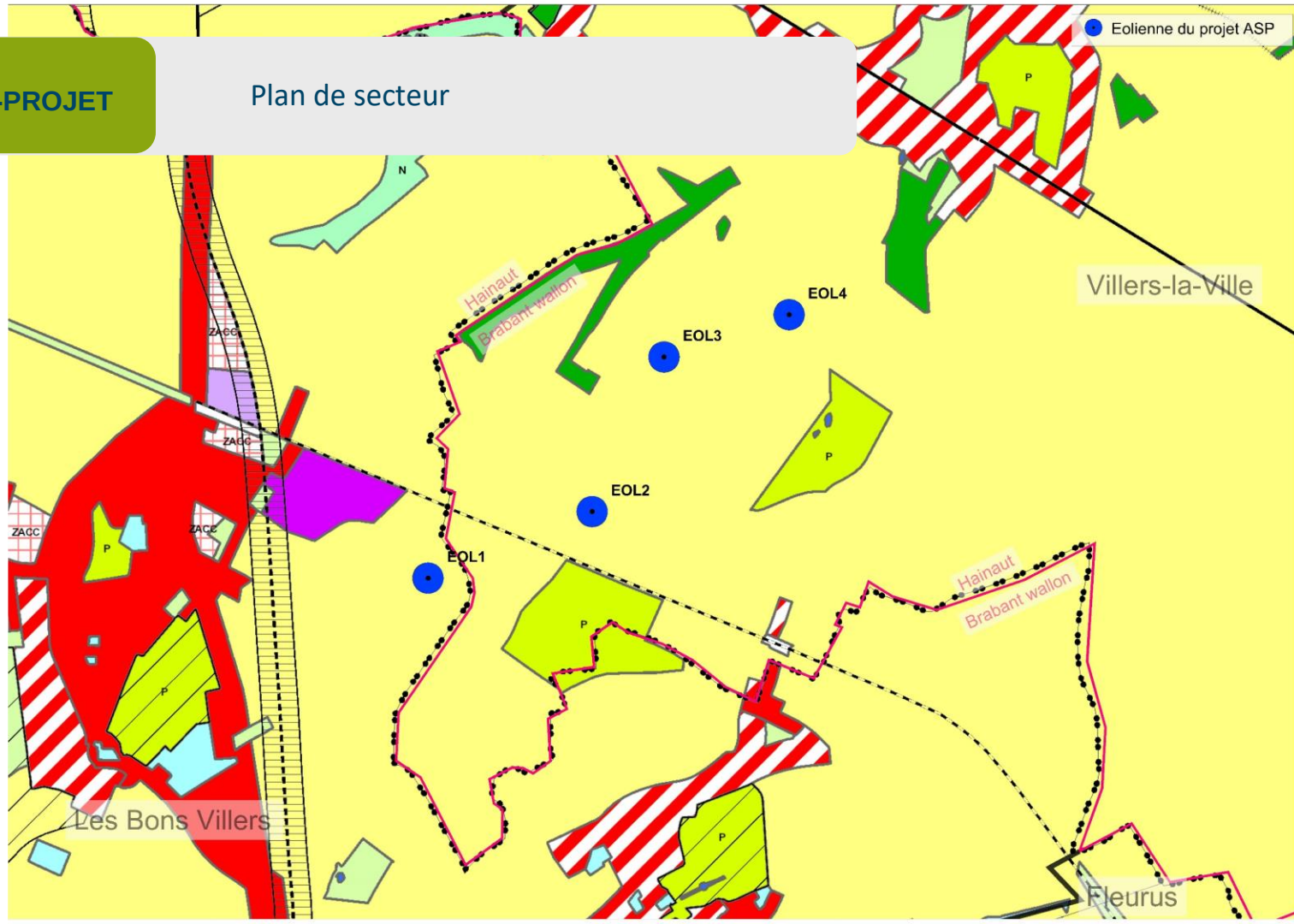
- Respect d'une distance équivalent à 4 fois la hauteur totale des éoliennes par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur;
- La distance aux habitations hors zone d'habitat (habitations isolées) peut être inférieure à distance (avec un minimum de 400m);
- L'implantation des parcs à proximité des infrastructures structurantes et privilégiée;
- Distance de sécurité par rapport aux lignes à haute tension, conduites de gaz,... .

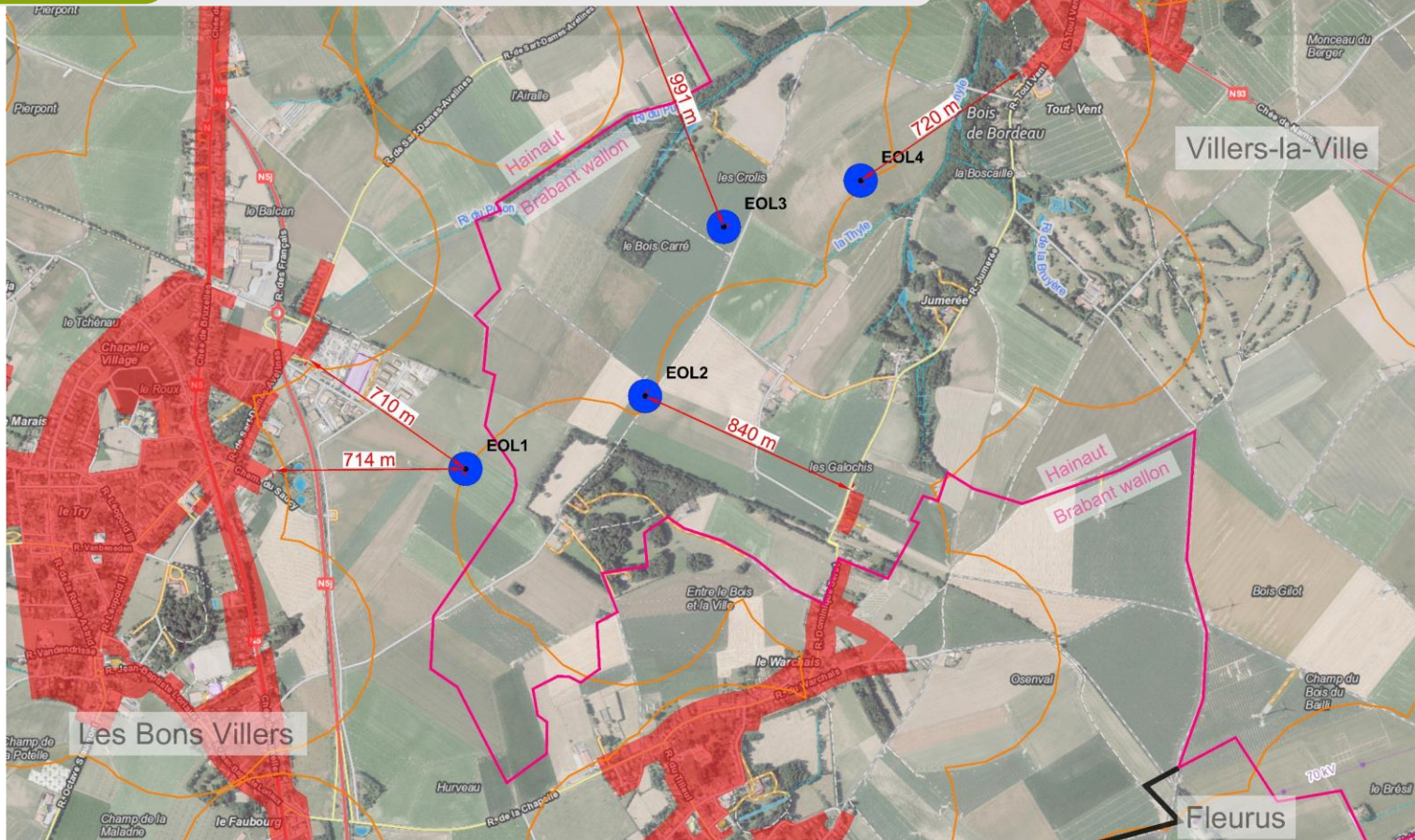




AVANT-PROJET

Plan de secteur





Caractéristiques des éoliennes envisagées pour ce projet

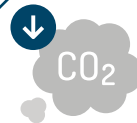
- Projet de **4** éoliennes
- Hauteur totale : maximum **180m**
- Puissance unitaire : **3 à 6 MW** en fonction du modèle considéré



**54 000
MWh**



**15 400
ménages**



24 700 tonnes
d'émissions de
CO₂/an
évitées



Prochaines étapes

- Réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Finalisation prévue pour 2022
- Introduction de la demande de permis unique
 - Dépôt du dossier prévu en 2022
- Construction
- Exploitation





5

Participation Citoyenne



Sociétés coopératives



WIND "A"
VOOR "A"

Trois coopératives
en **croissance constante**

Nos **sociétés coopératives** offrent
l'opportunité aux citoyens de contribuer
à la réalisation d'un environnement
durable et neutre en carbone



Première SC
fondée en **2010**

12 000
citoyens-
coopérants

Capital :
32,7 millions €

Sociétés coopératives

Participation du riverain



1 part
125 €



26 parts*
3 250 €

Pour quel profit?

En 2010
nombre max. de parts

En 2020
déjà €1.260 de dividende

Après
10 ans

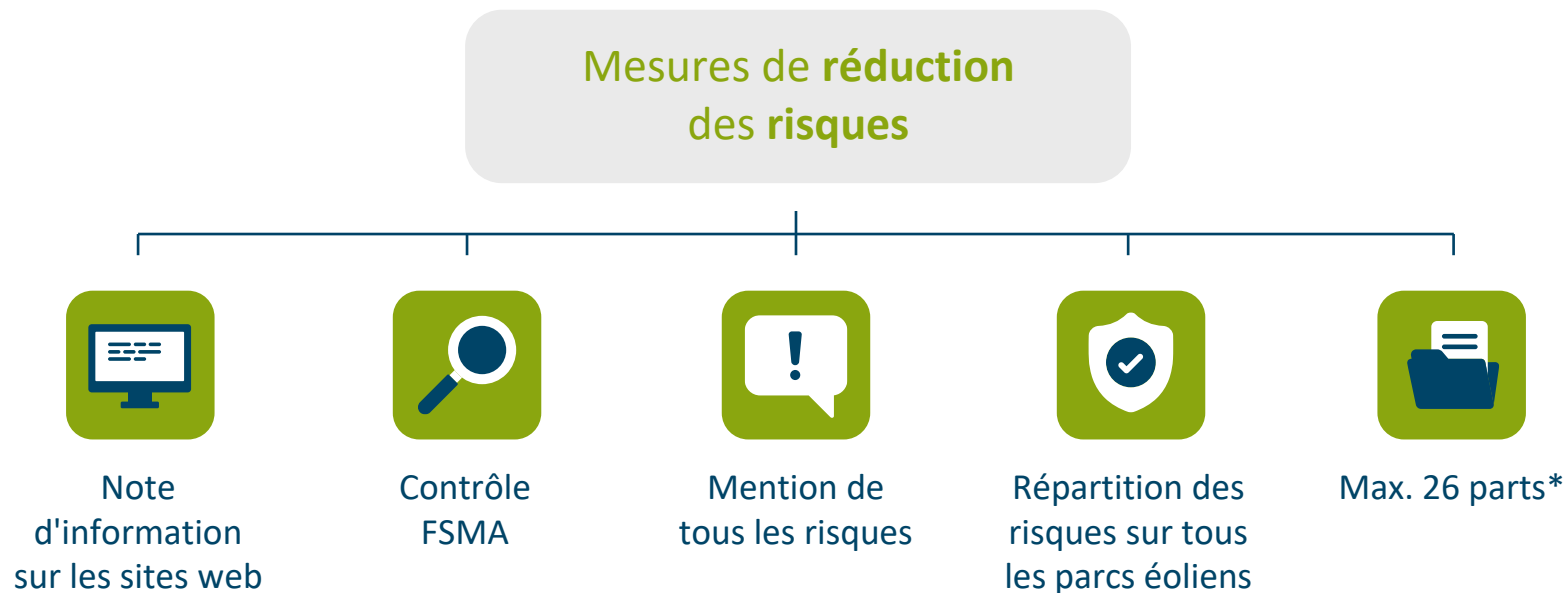


*Wind voor "A": max. 24 parts – € 3.000



Sociétés coopératives

Répartition des risques



*Wind voor "A": max. 24 parts – € 3.000

Fournisseur de l'électricité verte

Aspiravi Energy

 **Aspiravi** ENERGY une énergie verte,
sociale et durable



Vert



Local



Avantageux
pour les coopérants



Social



6

Présentation du
bureau d'études



Comment participer à la consultation?

Chacun est invité à adresser par écrit ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- Collège communal de Villers-la-Ville :
Rue de Marbais, 37
1495 Villers-la-Ville
- avec une copie à:
Valéry Demarbaix
Aspiravi
Vaarnewijkstraat 17
8530 Harelbeke

et ce jusqu'au 21 juin 2021.





Vaarnewijkstraat 17
8530 Harelbeke
+32 56 70 27 36

Info@aspiravi.be
www.aspiravi.be

 Aspiravi

 Aspiravi.be

